Job étudiant : adresses utiles

Adresses utiles en lien avec le job étudiant : services Jobs à Bruxelles, services jobs hors Bruxelles, services jobs universités/hautes écoles, services publics fédéraux, informations sur la législation, contrôle des Lois Sociales, moteur de recherche, réseaux sociaux et sites à consulter, jobs à l'étranger…

Le Service Citoyen destiné aux 18-25 ans est enfin défini depuis peu

Tu souhaites t’investir dans un Service Citoyen ? Voici ce que tu dois savoir

Tu es perdu quant à ton choix d’études ou ton orientation professionnelle ? Ou tu souhaites tout simplement t’engager dans un projet constructif tout en développant des compétences pour ta vie future? Le Service Citoyen te donne l’opportunité de combiner engagement et réflexion personnelle.

Qu’est-ce que le Service Citoyen ?

Le Service Citoyen est un programme destiné aux jeunes de 18 à 25 ans qui souhaitent s’investir dans des projets d’intérêt général. Il te permet de t’engager auprès d’organisations ou d’organismes publics œuvrant dans des domaines variés comme l’aide aux personnes, l’environnement, la culture, l’éducation, et plus encore. En plus de participer activement à des projets sociétaux, tu bénéficieras de formations complémentaires telles que l’éducation à la citoyenneté, le brevet de premiers secours et autres.

Comment ça fonctionne ?

Le Service Citoyen est accessible sans conditions spécifiques. Tu t’engages pour une période de 6 mois à raison de 28 heures par semaine. Tu peux choisir ta mission principale en concertation avec la Plateforme du Service Citoyen, qui t’aidera à trouver l’organisme avec lequel tu souhaites travailler. Tu participeras également à des sessions de formation avec les autres jeunes de ta promotion, qui commencent en même temps que toi.

Quels sont les avantages ?

La loi récente du 15 mai 2024, qui établit le Service Citoyen, clarifie de nombreux aspects pratiques et définit enfin le cadre réglementaire du programme.

- **Indemnité et prise en charge des frais :** Pendant ton engagement, tu recevras une indemnité plafonnée à 550 euros par mois. Tes frais de transport seront également couverts jusqu’à 100 euros par mois.
- **Statut spécifique :** Durant ton Service Citoyen, tu bénéficieras d’un statut autonome, ni travailleur, ni indépendant, ni étudiant. Tu es dispensé de chercher un emploi pendant cette période, mais elle peut être

intégrée à ton stage d’insertion si nécessaire.
- **Certificat d’engagement :** À la fin de ton engagement de 6 mois, tu recevras un certificat attestant de ta participation, valorisant ton expérience.

Comment s’inscrire ?

Les inscriptions sont possibles tout au long de l’année. En général, 6 à 7 promotions de 25 jeunes sont lancées chaque année. Pour obtenir plus de renseignements ou pour t’inscrire, rends-toi sur la page officielle du Service Citoyen.

Les soutiens aux circassiens

: services de référence

Adresses de référence utiles pour aider les artistes circassiens…

Services emploi

Liste des services emploi bruxellois et services régionaux de l’emploi

---

Adresses utiles devenir belge

Adresses utiles sur la demande de nationalité ou de naturalisation en Belgique…

RGPD

Politique de cookies (EU)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

Francophones Bruxelles

actiris

.brussels

au coeur de l'emploi

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES